



Le 15 décembre 2021

TABLE DES MATIÈRES

CORONAVIRUS

M. Melanson

L'hon. M^{me} Shephard

M. Melanson

L'hon. M^{me} Shephard

M. Melanson

L'hon. M^{me} Shephard

M. Melanson

L'hon. M^{me} Shephard

M. Melanson

L'hon. M^{me} Shephard

M. Melanson

L'hon. M. Cardy

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

GOUVERNEMENTS LOCAUX

M. Melanson

L'hon. M. Allain

L'hon. M. Allain

M. Melanson

L'hon. M. Allain

CULTURE

M^{me} Thériault

L'hon. M^{me} Scott-Wallace

M^{me} Thériault

L'hon. M^{me} Scott-Wallace

PREMIÈRES NATIONS

M. Coon

L'hon. M^{me} Dunn

M. Coon

L'hon. M^{me} Dunn

POLICE

M. Austin

L'hon. M. Flemming

CORONAVIRUS

M^{me} Conroy

L'hon. M. Cardy

IMMUNISATION

M. D'Amours

L'hon. M^{me} Shephard

M. D'Amours

L'hon. M^{me} Shephard

Questions orales

[Original]

CORONAVIRUS

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Monsieur le président, dans l'objectif de combattre le nouveau variant Omicron et d'avoir un meilleur contrôle de la situation impliquant ce dernier, le gouvernement a annoncé différentes mesures. Afin d'utiliser l'Assemblée législative pour mieux expliquer ces mesures, je demande au premier ministre, ce matin, comment il pourrait nous dire ce que son gouvernement a considéré lorsqu'il a pris la décision d'éliminer la pratique des sports organisés pour les jeunes de 12 ans et moins. Dans cette décision, le gouvernement a-t-il pris en considération le fait que les jeunes de ce groupe d'âge pourraient être traités de la même manière que ceux des autres groupes d'âge? Je remarque que ceux et celles qui ont 12 ans et plus peuvent seulement tenir des séances d'entraînement. Toutefois, la Ligue de hockey junior majeur du Québec, par exemple, peut quand même avoir des parties, avec une réduction de 50 % de la capacité d'accueil. Les jeunes de 12 ans et plus pleinement vaccinés ne pourraient-ils pas avoir les mêmes consignes?

[Traduction]

L'hon. M^{me} Shephard (Saint John Lancaster, ministre de la Santé, PC) : Monsieur le président, je suis reconnaissante de la question. La pandémie de COVID-19 est une situation en constante évolution. En raison de la récente découverte du variant Omicron dans notre province et du temps des fêtes qui approche à grands pas, nous devons prendre des mesures immédiates pour ralentir la propagation du virus. Nous comprenons qu'il s'agit d'une décision difficile et que nos jeunes comptent beaucoup sur les sports pour rester actifs.

Les jeunes de 12 ans et moins, bien sûr, ne sont pas encore pleinement vaccinés. Laissez-moi simplement dire qu'il y a eu récemment des expositions dans plusieurs installations sportives et tournois, y compris dans un tournoi de basketball du niveau secondaire à Miramichi, un tournoi de hockey mineur pour les enfants de moins de 11 ans à Perth-Andover et un tournoi de basketball à Fredericton. Je peux vous donner plus de renseignements à cet égard.

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Je remercie la ministre pour les renseignements. Il s'agit de renseignements dont, à ma connaissance, nous ne disposons pas.

Le même genre d'explication serait-il... En d'autres mots, est-il arrivé que des manifestations sportives de niveau semi-professionnel aient été potentiellement liées à des cas? Les ligues de sports semi-professionnelles peuvent toujours organiser leurs manifestations sportives, étant donné que les gens doivent être pleinement vaccinés pour y assister et que, évidemment, le nombre de spectateurs est réduit de 50 %.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

Simplement pour mieux comprendre, pourquoi tout le monde ne serait-il pas traité de la même façon pour que, si les personnes ont 12 ans et plus, sont pleinement vaccinées et que la capacité des installations est réduite de 50 %, ces personnes puissent aussi pratiquer leur sport? La ministre expliquerait-elle s'il y a une différence particulière entre les deux secteurs?

L'hon. M^{me} Shephard (Saint John Lancaster, ministre de la Santé, PC) : Monsieur le président, nous essayons de traiter tout le monde de la même façon. Si l'on examine les directives, les équipes peuvent encore faire des entraînements et des exercices d'apprentissage. Elles peuvent se réunir, s'exercer et faire des entraînements au sein d'une seule et même équipe.

En ce qui concerne la capacité pour le sport professionnel et le divertissement, comme vous le savez, nous avons limité le nombre d'entrées. La capacité des installations visées est limitée à 50 %. Les équipes ont de rigoureux protocoles de dépistage en place. Elles disposent de protocoles et de plans opérationnels qu'elles doivent respecter. Tous ces éléments se conjuguent pour nous aider à présenter de très importantes mesures de protection non seulement pour les installations où les gens pratiquent des sports, mais aussi pour les gens qui sont autour d'eux.

Monsieur le président, le tout vise à protéger l'ensemble de notre population contre la propagation du virus et à en ralentir la propagation.

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Je comprends les préoccupations de chacun concernant la propagation du virus et du nouveau variant.

Si toutes les lignes directrices opérationnelles en question sont suivies dans les installations où se déroulent des manifestations sportives des ligues semi-professionnelles, le même genre de règlements opérationnels pourrait-il être appliqué aux manifestations sportives pour les personnes de 12 ans et plus qui sont pleinement vaccinées, parallèlement à la réduction de 50 % de la capacité et à toutes les directives sanitaires qui doivent être respectées? En tant que gouvernement, avez-vous tenu compte de cela dans votre processus décisionnel? De plus, assurément, la Santé publique a-t-elle formulé des recommandations de ce genre?

L'hon. M^{me} Shephard (Saint John Lancaster, ministre de la Santé, PC) : Les plans que nous avons mis en place sont ceux que recommande la Santé publique.

Permettez-moi simplement de dire que, en raison des fêtes qui arrivent à grands pas, les jeunes fréquenteront des personnes âgées, et, peu importe si les gens sont vaccinés ou non, le variant Omicron change complètement la donne. Nous devons faire preuve d'autant de prudence que possible. Nous devons prendre des mesures maintenant pour pouvoir passer un Noël en sécurité. Monsieur le président, je ne saurais trop insister sur ce point. J'ai parlé des expositions qui se sont produites, et j'ai parlé des jeunes qui fréquenteront des

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

personnes âgées. Nous devons faire passer le message que la population a la possibilité de réduire la propagation, et nous y arriverons en nous aidant les uns les autres. Cela signifie que des sacrifices doivent être faits et que nous devons les faire.

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Madame la ministre.

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Monsieur le président, nous convenons tout à fait que nous voulons que le nombre de cas soit limité. Nous voulons que le nombre d'infections chez les gens soit très bas. Autant que possible, nous voulons freiner la propagation du variant Omicron.

Je suppose toutefois que la question est la suivante : Dans le présent contexte, pourquoi les manifestations sportives pour les personnes de 12 ans et plus ne sont-elles pas traitées de la même façon? Je pose la question seulement pour que chacun d'entre nous puisse comprendre. À mon avis, les parents veulent comprendre. Il semble y avoir une différence. Il y a certainement une raison à cela. Si le raisonnement et les raisons qui justifient les mesures étaient expliqués, les parents comprendraient mieux pourquoi il en est ainsi. En ce qui concerne les manifestations sportives pour les personnes âgées de 12 ans et plus qui sont pleinement vaccinées et qui respectent toutes les directives, pourquoi ne peuvent-elles pas mener leurs activités en suivant les mêmes règles?

L'hon. M^{me} Shephard (Saint John Lancaster, ministre de la Santé, PC) : Monsieur le président, si le député compare les jeunes et les bénévoles à des organisations professionnelles, c'est comme s'il comparait des pommes et des oranges. Les organisations professionnelles pratiquent leur sport dans des installations où l'accès est limité à 50 % de la capacité. Les équipes mènent leurs activités en suivant des protocoles très rigoureux et en respectant des plans opérationnels.

Nous savons où a lieu la propagation. Nous le savons. Je viens d'en parler. Nous devons prendre toutes les précautions possibles en ce moment, et il se peut que d'autres mesures doivent être prises dans l'avenir. Nous essayons de comprendre et d'expliquer où résident les risques en ce moment, et, à notre connaissance, ce sont chez les jeunes. Nous devons limiter les expositions au virus. Voilà l'élément essentiel à l'heure actuelle.

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé.

[Original]

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Par votre entremise, Monsieur le président, je remercie la ministre. Dans le même esprit, afin que nous puissions simplement mieux comprendre, dans les décisions prises par le gouvernement pour mettre en place ces nouvelles mesures visant à essayer d'avoir un contrôle maximal sur la transmission du nouveau variant Omicron, avez-vous envisagé d'avoir des règlements qui seraient ajustés ou qui tiendraient compte du taux d'hospitalisation dans les différentes

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

régions ou dans les différentes zones de la province? Je sais que c'est arrivé dans le passé, lorsque nous avons eu un nombre plus élevé de cas dans certaines zones par rapport à d'autres. Avez-vous tenu compte de cela? Ou bien, s'il y a moins de cas ou moins d'hospitalisations, les règlements pourraient-ils être un peu différents selon la zone?

[Traduction]

L'hon. M^{me} Shephard (Saint John Lancaster, ministre de la Santé, PC) : Monsieur le président, le variant Omicron change complètement la donne. Je ne sais pas comment exprimer la situation plus clairement que cela. En tant que population de la province, nous sommes maintenant tous dans le même bateau. Lorsque la propagation du virus se produit chez nos jeunes — et que la propagation se produira chez les gens âgés à cause de cela —, nous devons prendre des mesures pour protéger tout le monde.

Des études préliminaires indiquent que le variant Omicron n'est pas trop bon pour nos jeunes et nos enfants. Des études indiquent une augmentation de 25 % des hospitalisations chez les enfants. Nous devons prendre des décisions maintenant. Nous voulons que Noël se passe en toute sécurité, et nous voulons protéger les personnes âgées et les jeunes. Tous les éléments se conjuguent. Les gens de la province sont tous dans le même bateau.

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Monsieur le président, d'après les discussions et les décisions du gouvernement, nous savons que l'école se terminera maintenant vendredi pour les élèves de la 6^e année et des niveaux inférieurs. Je suppose que les élèves des niveaux supérieurs iront encore à l'école pour une autre semaine. En prenant cette décision, le gouvernement a-t-il étudié la possibilité de fermer complètement les écoles vendredi pour que tout le monde puisse comprendre exactement ce qui se passe? Sinon, pourquoi ne l'a-t-il pas fait? Quel est précisément le raisonnement du gouvernement pour justifier la décision de fermer les écoles pour les élèves de la 6^e année et des niveaux inférieurs, mais de les garder ouvertes pour les 7^e, 8^e, 9^e, 10^e, 11^e et 12^e années?

L'hon. M. Cardy (Fredericton-Ouest—Hanwell, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, PC) : Monsieur le président, je remercie le chef de l'opposition de la question et de la discussion, ce qui constitue un élément dont, selon moi, les gens du Nouveau-Brunswick seront très reconnaissants, soit que des questions soient posées et qu'on y réponde. Sans faire de discours creux et en ne présentant que les faits. Je pense que c'est excellent.

La décision portant sur la fin hâtive de l'école pour les enfants de la maternelle à la 6^e année était fondée sur certaines des mêmes préoccupations qu'a soulevées la ministre en ce qui a trait aux sports. Le groupe d'âge en question n'a accès aux vaccins que depuis très récemment, et les taux de vaccination sont encore très bas. Les renseignements préliminaires que nous recevons au sujet du variant Omicron indiquent que ce variant est beaucoup plus dangereux pour les enfants comparativement aux variants précédents. Pour ce qui est des autres élèves, si nous constatons que le nombre de cas évolue d'une façon qui

Questions orales

inquiète la Santé publique au point où celle-ci formule la recommandation de fermer les écoles, nous n'hésiterons alors pas à les fermer.

Nous ferons des annonces aujourd'hui à propos des plans visant notre système scolaire afin que nous soyons bien préparés à gérer ce qui semble être les variants dont nous craignons la recrudescence en mars...

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

[Original]

GOUVERNEMENTS LOCAUX

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Merci, Monsieur le président. Je remercie le ministre pour sa réponse.

Je vais maintenant passer à un différent sujet. Vous savez que la réforme de la gouvernance locale est quand même un sujet d'actualité très important. Il faut admettre que c'est quand même un projet assez ambitieux. Mais, au sein d'un projet aussi ambitieux, il y a beaucoup de questions qui demeurent sans réponses. Il y a beaucoup d'information que cherchent à connaître la population et même les leaders municipaux, alors que le gouvernement a choisi de permettre seulement une dizaine d'heures pour discuter et pour poser des questions sur ce projet de loi.

En effet, il y a plusieurs choses que voudrait savoir la population. Le ministre a refusé d'accepter notre amendement, qui demandait tout simplement d'ajouter 45 jours pour que le ministre puisse aller dans chacune des 12 régions et avoir un processus beaucoup plus structuré et ordonné pour obtenir la rétroaction sur son livre blanc. Le ministre pourrait-il nous dire aujourd'hui s'il va reconsidérer notre demande et aller faire la tournée de 45 jours?

L'hon. M. Allain (Moncton-Est, ministre des Gouvernements locaux et de la Réforme de la gouvernance locale, PC) : Merci beaucoup, Monsieur le président. C'est toujours un honneur de parler de la réforme de la gouvernance locale.

Le mot « amendement » est long. Je ne crois pas qu'un amendement a été proposé.

(Exclamations.)

L'hon. M. Allain (Moncton-Est, ministre des Gouvernements locaux et de la Réforme de la gouvernance locale, PC) : J'ai pas mal expliqué le processus. Depuis l'an dernier, nous parlons de la réforme de la gouvernance locale. Nous avons débuté le travail en janvier, et le livre vert a été rendu public en avril. De plus, nous avons fait des consultations tout au long de l'été. Nous avons rédigé un document qui parlait de ce que nous avons entendu. Le livre blanc a été publié en décembre. Comme il contient beaucoup de règlements et de lois,

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

la population a eu 28 jours pour y répondre. Il va y avoir une transition et une consultation qui vont avoir lieu en janvier 2022. Nous allons nous rendre dans les régions. Donc, pour moi, 45 jours ou 30 jours, cela se traduit par aller parler aux gens et faire une transition qui va être efficace et bonne pour la population.

[Traduction]

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Merci, Monsieur le président. Le ministre vient de dire que d'autres consultations seront menées après Noël ou l'année prochaine. Pourquoi n'avez-vous pas appuyé l'amendement? L'amendement ne demandait seulement qu'une période additionnelle de 45 jours soit consacrée à l'établissement par le gouvernement actuel d'un processus plus structuré, plus coordonné et plus transparent en ce qui a trait aux ajustements qu'il faut apporter à la structure.

Le district de services locaux de South Esk demande des changements, tout comme Sackville, Dorchester, Minto, Chipman, St. George, Blacks Harbour, le DSL de Westfield, Lac Baker, Saint-André, Rivière-Verte et Baie-Sainte-Anne. Toutes ces collectivités et d'autres encore demandent des changements. Le tout se fait toutefois à huis clos, avec le ministre, en fonction des gens qui ont accès à lui. Le processus devrait être bien plus ouvert et transparent, et les 45 jours auraient rendu cela possible. Seriez-vous prêt à reconsidérer votre décision de voter contre notre amendement, pour que 45 jours de plus soient consacrés au processus en question?

[Original]

L'hon. M. Allain (Moncton-Est, ministre des Gouvernements locaux et de la Réforme de la gouvernance locale, PC) : Monsieur le président, à aucun moment avons-nous vu une structure aussi robuste. Nous voulons mettre en œuvre le livre blanc. Il y a 60 ans que nous attendons une réforme. Il y a eu une année complète de consultations. Il y aura une transition et de la consultation pendant une autre année. Monsieur le président, nous aurons eu deux ans pour entamer une réforme qui aura des effets concrets sur la vie des gens du Nouveau-Brunswick.

Le chef de l'opposition indique que nous avons eu des réunions secrètes. Il n'y a eu aucune réunion secrète. Les gens des municipalités entament des discussions avec le ministère. Nous prenons l'information et nous en faisons l'évaluation. Nous avons une équipe qui travaille à la réforme de la gouvernance locale et qui fait cette évaluation. J'espère que, d'ici la fin de la semaine ou le début de la semaine prochaine, nous pourrons donner des réponses aux gens. De notre côté de la Chambre, nous parlons aux gens. Merci beaucoup, Monsieur le président.

Questions orales

CULTURE

M^{me} Thériault (Caraquet, L) : Monsieur le président, le manque de soutien du gouvernement actuel à l'égard des industries culturelles, surtout pendant cette pandémie, est consternant. Je ne suis pas sûre que la ministre mesure les investissements que font les industries culturelles pour assurer la création et le partage de leur art. Si leurs investissements sont énormes, depuis la pandémie, leurs revenus sont insuffisants. Pourtant, le secteur culturel ne baisse pas les bras. Tout le monde à l'Assemblée est allé voir au moins un spectacle depuis le début de la pandémie. Bref, nous avons tous profité de la culture.

Hier, la ministre a annoncé un programme d'aide aux salles de spectacle. Le montant total est de 300 000 \$. L'idée est bonne, mais le montant est ridicule. Plusieurs producteurs et diffuseurs m'ont contactée ; ils déplorent que cette contribution soit inexplicablement disproportionnée par rapport au besoin. La ministre peut-elle nous dire qui elle a consulté pour la conception de ce programme et comment ce montant dérisoire a été déterminé? Merci.

[Traduction]

L'hon. M^{me} Scott-Wallace (Sussex-Fundy-St. Martins, ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture, ministre responsable de l'Égalité des femmes, PC) : Merci, Monsieur le président. Je suis reconnaissante de la question. Il ne fait aucun doute que le secteur des arts et de la culture de notre province a été ravagé, bien franchement, au cours des deux dernières années. Nous prenons énormément de mesures et nous consultons constamment les gens de ce secteur. En fait, nous aurons une rencontre avec eux à la fin de la journée pour discuter d'autres voies à suivre.

Permettez-moi toutefois de parler du programme d'aide à la billetterie, dont il a été question hier. Il s'agit d'un programme qui permet aux artistes d'être rémunérés. Nous rembourserons 5 \$ par billet aux producteurs de spectacles dans les salles de la province. Voilà un grand pas en avant, Monsieur le président, car les artistes réclamaient une telle mesure. Il s'agit d'artistes qui ne peuvent pas monter sur scène — pour certains d'entre eux, depuis à peu près deux ans —, il s'agit donc d'une bonne nouvelle. Je suis reconnaissante d'avoir l'occasion d'en parler.

[Original]

M^{me} Thériault (Caraquet, L) : Merci, Monsieur le président. Je ne suis pas certaine si la ministre comprend que, dans la plupart des cas, particulièrement pour ce qui est de la musique, de la danse et du théâtre, il faut plus d'une représentation pour qu'une production soit viable. Nous ne parlons pas d'une fête de cuisine, Monsieur le président ; nous parlons de spectacles conçus, produits et diffusés par des professionnels, des artistes, des metteurs en scène, des écrivains, des compositeurs et des techniciens dont les métiers

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

prennent des années à acquérir. Le gagne-pain de ces personnes dépend de la possibilité d'exercer ces métiers.

Le programme d'aide à la billetterie de la ministre ne s'applique qu'à une seule représentation ou à un seul spectacle. Ce sont les lignes directrices de son programme. Ma question pour la ministre est la suivante : Un maximum de 2 000 \$ pour un seul spectacle, cela représente quel pourcentage des coûts de production? La ministre a-t-elle fait le calcul?

[Traduction]

L'hon. M^{me} Scott-Wallace (Sussex-Fundy-St. Martins, ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture, ministre responsable de l'Égalité des femmes, PC) : Merci, Monsieur le président. Je réponds à la députée d'en face qu'elle a tout à fait raison de dire que le programme d'aide à la billetterie n'est pas suffisant à lui seul, mais je peux lui dire que nous entretenons une relation importante avec les artistes. Le Groupe de travail du premier ministre sur le statut de l'artiste a été mis sur pied en 2014 par le gouvernement progressiste-conservateur. Les travaux ont ensuite été mis de côté, et rien n'a été fait. Au cours de la dernière année, nous avons renouvelé le groupe de travail et publié un rapport. Il est indiqué dans le rapport en question que, ce que les artistes nous demandent, c'est un comité de transition. Les artistes veulent que des travaux importants soient effectués. Nous avons créé le comité de transition à leur demande. Nous aurons d'autres discussions à ce sujet cet après-midi.

Je suis très fière du travail accompli par notre ministère. Les parties prenantes du secteur des arts et de la culture se font entendre. Nous tenons les discussions. Nous améliorons les choses, et je suis très reconnaissante d'avoir l'occasion d'en parler.

PREMIÈRES NATIONS

M. Coon (Fredericton-Sud, chef, V) : Monsieur le président, au cas où nous ne siégerions pas à la Chambre au cours des quelques prochains mois, je pose des questions qui font suite à certains engagements pris antérieurement par la ministre des Affaires autochtones. En avril dernier, elle a dit qu'elle aimerait que les Premières Nations obtiennent leur part des redevances provenant de l'exploitation des ressources naturelles par l'industrie et a parlé de ce qu'elle a appelé des modèles de pratiques exemplaires qui sont mis en oeuvre en Alberta, au Manitoba et en Ontario. Elle a toutefois précisé qu'elle n'avait parlé de son idée à personne au sein des grandes compagnies forestières.

Monsieur le président, il n'appartient pas aux compagnies en question de décider si le gouvernement partage avec les Premières Nations les redevances sur les ressources. En tant que Verts, nous sommes allés plus loin en disant que le gouvernement devrait remplacer son approche unilatérale de la gestion forestière sur les terres de la Couronne par un système de cogestion avec les Premières Nations. La ministre des Affaires

Questions orales

autochtones croit-elle qu'elle doit obtenir la permission de J.D. Irving avant d'agir ou est-elle allée de l'avant quant à sa proposition de partage des redevances?

L'hon. M^{me} Dunn (Saint John Harbour, ministre responsable du Développement économique et des Petites Entreprises, ministre responsable d'Opportunités NB, ministre responsable de l'Immigration, ministre des Affaires autochtones, PC) : Monsieur le président, merci de la question. En fait, je suis très offensée par la possibilité que vous pensiez que le gouvernement actuel doit obtenir la permission de qui que ce soit pour améliorer la situation des Premières Nations.

Si vous suivez l'évolution du dossier, vous constaterez que, en avril, le gouvernement actuel a tendu la main à tous les dirigeants des Premières Nations de la province et leur a demandé de le rencontrer pour négocier un partenariat juste et raisonnable fondé sur de bonnes politiques économiques, sur le partage des ressources ainsi que sur les possibilités dans la province. Une telle option était sur la table en avril. Nous avons rencontré MTI et un certain nombre de groupes. Les négociations sont en cours. Nous espérons procéder de la même façon avec les Wolastoqiyik. Merci.

M. Coon (Fredericton-Sud, chef, V) : Monsieur le président, en juin dernier, le premier ministre et la ministre des Affaires autochtones se sont engagés à faire toute la lumière sur les établissements qu'on appelle des externats autochtones et qui ont été exploités dans la province entre la période qui a précédé la Confédération et 1992. À l'époque, la ministre a admis qu'elle n'avait parlé de la question qu'à un seul chef.

En septembre, le conseil MAWIW, dirigé par le chef Arren Sock de la Première Nation d'Elsipogtog, le chef Alvery Paul de la Première Nation d'Esgenoôpetitj et le chef Ross Perley de la Première Nation de Neqotkuk, a demandé au gouvernement de solliciter la participation des Autochtones pour que l'enquête aille de l'avant. Depuis six mois, c'est le silence radio sur les progrès de l'enquête sur les externats. La ministre nous dirait-elle s'il y a eu des progrès depuis qu'elle et le premier ministre se sont engagés à enquêter sur les externats en juin dernier?

L'hon. M^{me} Dunn (Saint John Harbour, ministre responsable du Développement économique et des Petites Entreprises, ministre responsable d'Opportunités NB, ministre responsable de l'Immigration, ministre des Affaires autochtones, PC) : Monsieur le président, merci encore une fois de la question. Il y a eu effectivement des progrès. Il y a eu échange de correspondance entre le gouvernement et les dirigeants des Premières Nations de la province, et nous voulons vraiment aller de l'avant quant aux initiatives visées. Cinq demandes ont été formulées par les Premières Nations, et nous voulons aller de l'avant par rapport aux initiatives en question. Nous voulons en fait aller de l'avant en collaboration et en partenariat avec les Premières Nations. Une fois que cela sera fait, une fois que nous nous serons rencontrés, nous commencerons à travailler aux initiatives en question. Merci.

Questions orales

POLICE

M. Austin (Fredericton-Grand Lake, chef, AG) : Monsieur le président, je continue de recevoir des appels et des plaintes de gens qui résident dans les zones rurales au sujet des services de maintien de l'ordre. Les vols et les délits mineurs sont en hausse en raison de la croissance du trafic de stupéfiants illicites au Nouveau-Brunswick. Bien que certaines personnes ne voient pas l'urgence de la question des délits mineurs, les activités du genre sont souvent susceptibles de mener à des incidents plus graves. Si le public perd confiance dans le système d'application des lois et de la justice, je crains que davantage de personnes ne commencent à prendre les choses en main.

Or, je sais que le ministre est d'accord et comprend que le maintien de l'ordre est un problème sérieux dans les zones rurales. Ma question s'adresse donc au ministre de la Justice et de la Sécurité publique. Le ministre nous donnerait-il une idée du travail que son ministère accomplit pour aider à remédier aux lacunes dans les services de maintien de l'ordre dans les régions rurales?

L'hon. M. Flemming (Rothesay, ministre de la Justice et de la Sécurité publique, procureur général, PC) : Eh bien, je le peux certainement, Monsieur le président. Comme tous les parlementaires du côté du gouvernement, je partage les préoccupations du député. Le gouvernement actuel comprend les enjeux.

Nous avons investi 2,3 millions de dollars par année dans un nouveau groupe provincial de réduction de la criminalité, où la GRC, les services de police municipaux et les agents de la paix provinciaux travaillent ensemble. Les parties prenantes sont déjà à l'œuvre et procèdent à des arrestations et à des saisies à l'heure actuelle. Nous avons investi 2 millions de dollars supplémentaires dans le Programme des communautés plus sûres. En plus d'un effectif qui termine actuellement sa formation, nous avons engagé un nouvel effectif composé de 26 personnes à temps plein. Le nouvel effectif viendra renforcer le groupe policier de réduction de la criminalité, ciblera la criminalité de première ligne et désorganisera la criminalité en aidant la police dans l'application de la *Loi visant à accroître la sécurité des communautés et des voisinages* pour fermer les repaires de trafiquants de drogues.

Nous sommes tout à fait d'accord. Nous prenons des mesures et nous continuerons à le faire. Il reste encore du travail à faire. Nous avons également introduit des changements en matière de collaboration avec la GRC, et nous chercherons aussi à obtenir de la GRC un renforcement de la reddition de comptes, du suivi et du maintien de l'ordre.

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

Questions orales

CORONAVIRUS

M^{me} Conroy (Miramichi, AG) : Monsieur le président, il y a, une fois de plus, un changement des règlements dans la province, changement qui a, encore une fois, une incidence sur les jeunes. Les parents et, surtout, les enfants sont très contrariés. Depuis le début de la pandémie, on nous a dit, à maintes reprises, que les enfants ne tombent pas si gravement malades en raison du virus, qu'ils ne le transmettent pas et qu'ils n'exercent pas de pressions sur le système. Au cours des deux ou trois dernières semaines, nous avons observé des éclosions dans les écoles, et c'est très préoccupant.

Les activités parascolaires sont indispensables à la santé physique, mentale et émotionnelle des jeunes. De nombreux élèves doivent composer avec des troubles de santé mentale, la toxicomanie et la maltraitance à domicile, puis les activités sportives sont leur seul mode d'évasion. Les élèves ne se sentent inclus qu'en participant à des activités sportives. Ces activités les aident à fixer des objectifs, à établir des limites, à tisser des liens et à développer des aptitudes pour la communication. Le personnel enseignant, les entraîneurs et les joueurs travaillent sans relâche pour que les enfants puissent participer à ces activités en toute sécurité, si bien qu'ils se font vacciner. Les effets à long terme des mesures sur les enfants sont source d'une grande inquiétude chez les personnes en question.

Le ministre croit-il que l'annulation des activités, plutôt que la mise en oeuvre de mesures de sécurité améliorées, ralentira la propagation du virus? Constatez-vous une augmentation du nombre de cas en raison d'enfants qui transmettent le virus à des personnes âgées ou vulnérables? Merci.

L'hon. M. Cardy (Fredericton-Ouest—Hanwell, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, PC) : Monsieur le président, merci de la question. Oui, malgré les mesures de sécurité, nous constatons une augmentation des cas dans les écoles. Dans d'autres provinces, d'autres États et d'autres pays, nous constatons que le variant Omicron est si contagieux que des écoles ne comptant aucun cas le matin sont fermées par la fin de la journée. Nous nous retrouvons devant une situation qui — encore une fois, comme je l'ai dit en réponse à une question posée plus tôt — est, à bien des égards, ce que nous craignons en mars 2020. Nous serons prêts et nous prendrons les meilleures mesures que nous puissions dans les écoles pour qu'elles demeurent ouvertes et sécuritaires, mais nous serons également prêts à faire la transition à l'apprentissage en ligne si nécessaire, malgré tous les inconvénients connexes.

Loin de moi l'idée de minimiser ce qu'a dit la députée lorsqu'elle parlait des effets négatifs des mesures. Nous vivons une période où il faut faire les choix les moins mauvais, et non faire de bons choix. En tant que province et Chambre, nous devons faire front commun pour parler aux gens du Nouveau-Brunswick de ce que cela voudra dire à la Chambre et à l'extérieur. Merci, Monsieur le président.

Questions orales

Le président (l'hon. M. Oliver) : Merci, Monsieur le ministre.

[Original]

IMMUNISATION

M. D'Amours (Edmundston—Madawaska-Centre, L) : Monsieur le président, les gens du Nouveau-Brunswick peuvent s'interroger sur la capacité du gouvernement conservateur à avoir un plan clair en matière de vaccination au Nouveau-Brunswick. Lundi, la ministre de la Santé était en mode panique en ce qui a trait aux répercussions du variant Omicron sur la situation actuelle pour permettre l'injection d'une troisième dose à la population et aussi pour trouver un moyen pour que nos jeunes de 5 ans à 11 ans puissent avoir accès à leur vaccin. La ministre peut-elle nous fournir le plan de vaccination pour l'ensemble de la province pour les prochains jours, les prochaines semaines et les prochains mois?

[Traduction]

L'hon. M^{me} Shephard (Saint John Lancaster, ministre de la Santé, PC) : Je ne me souviens pas d'avoir paniqué, Monsieur le président.

J'accueille défavorablement le fait que le député d'en face pense que Santé publique, à savoir nos fonctionnaires, qui, je tiens à le souligner, travaillent sans relâche... Je sais qu'ils passeront une deuxième fois Noël sans voir leur famille et qu'ils seront au bureau, examineront des chiffres et feront tout ce qu'ils peuvent pour protéger les gens de la province. Nous avons déjà commencé à offrir des séances de vaccination de masse, et le calendrier des plages disponibles se trouve sur le site Web. Elles se tiendront dès que nous pourrons les planifier et que nous disposerons du personnel nécessaire, et nous veillerons à ce que chaque personne pouvant administrer le vaccin dans la province se mette au travail le plus rapidement possible.

[Original]

M. D'Amours (Edmundston—Madawaska-Centre, L) : Monsieur le président, nous ne remettons pas en question le travail de nos professionnels de la santé ; nous remettons en question le travail de cette ministre. Nous sommes en situation de pandémie depuis plus de 18 mois. La ministre aurait dû planifier à l'avance.

[Traduction]

Manifestement, le gouvernement conservateur — et, encore pire, la ministre — n'a aucun plan pour la vaccination. Voilà un signe d'incompétence totale. Il s'agit précisément du genre d'incompétence dont les gens de la province voudraient se passer. Compte tenu des fonctions que nous occupons, il est honteux d'agir ainsi, soit à la dernière minute. Il est temps que la ministre prenne au sérieux ses responsabilités et se concentre sur la tâche à accomplir.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

Monsieur le président, il ne reste que quelques jours avant la période des Fêtes et il semblerait qu'il n'y aura aucune séance de vaccination communautaire pendant cette période. La ministre peut-elle confirmer si l'information qui circule est vraie? Si oui, pourquoi?

L'hon. M^{me} Shephard (Saint John Lancaster, ministre de la Santé, PC) : Eh bien, Monsieur le président, voici ce que je vais dire au député d'en face. Hier, le nombre de troisièmes doses administrées a augmenté de 4 064. En tout, 17 275 doses ont été administrées à des enfants, ce qui est une augmentation de 1 235 doses par rapport à hier. Le député d'en face... Le parti de l'opposition officielle a l'occasion de siéger au comité du Cabinet sur la COVID-19, et nous serions véritablement contents de sa participation — oui, nous en serions contents.

Je suis reconnaissante de l'attitude manifestée par le chef de l'opposition lorsqu'il a posé ses questions au cours des deux derniers jours. Elles sont réfléchies et pertinentes et elles permettent de communiquer des renseignements que les gens du Nouveau-Brunswick doivent entendre. La division engendrée nous est inutile, Monsieur le président, car nous devons maintenant être unis et collaborer pour aider et guider les gens du Nouveau-Brunswick au cours des jours à venir. Merci.

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps consacré à la période des questions est écoulé.

